

Fiche de renseignements promoteur

Guichet A

1. Raison sociale / Nom et Prénoms	
2. Région	
3. Département	
4. Localité	
5. N° Téléphone et adresse électronique	
6. Adresse complète du siège social (Boîte postale et adresse géographique)	
7. Objet social ou domaine d'activité	
8. N° de Registre de Commerce/Acte d'immatriculation	
9. N° de Compte Contribuable	
10. Appui sollicité : Description succincte	
11. Domaine d'intervention	
12. Montant total estimé	
13. Modalités de financement (.. % du montant du financement demandé)	

14. Pièces fournies :

a/ Personne morale

1. La lettre de soumission dûment signée ;
2. Une copie de l'agrément transformateur du Conseil du Coton et de l'Anacarde (pour les transformateurs) ;
3. Le formulaire de renseignements dûment rempli ;
4. Un plan d'affaires détaillé sur 10 ans maximum intégrant notamment les spécifications techniques et les données financières du projet envisagé ;
5. La copie de la pièce d'identité des mandataires sociaux ; Une copie certifiée du Registre coopératif ou de Commerce, et des statuts ;
6. Une attestation de régularité fiscale (ARF) en cours de validité ;
7. Une attestation de régularité sociale (ARS) en cours de validité ;
8. Une déclaration fiscale d'existence (DFE) ;
9. Un casier judiciaire datant de moins de 3 mois des mandataires sociaux ;
10. Les derniers états financiers certifiés disponibles ou l'attestation sur les états financiers délivrée par un membre de l'Ordre des Experts Comptables, le cas échéant ;
11. Un titre de propriété du terrain (ACD, CPF, CF...) ou un contrat de bail emphytéotique.

b/Personne physique

1. La lettre de soumission dûment signée ;
2. Le formulaire de renseignements dûment rempli ;
3. Un plan d'affaires détaillé sur 10 ans maximum intégrant notamment les spécifications techniques et données financières du projet envisagé ;
4. La copie de la pièce d'identité du promoteur ;
5. Une copie certifiée du Registre de Commerce ;
6. Une attestation de régularité fiscale (ARF) ;
7. Une déclaration fiscale d'existence (DFE) ;
8. Un casier judiciaire datant de moins de 3 mois du promoteur ;
9. Les derniers états financiers certifiés disponibles ou l'attestation sur les états financiers délivrée par un membre de l'Ordre des Experts Comptables, le cas échéant.
10. Un titre de propriété du terrain (ACD, CPF, CF....) ou un contrat de bail emphytéotique.